

Processus budgétaire 2025-2026

Conseil scolaire du Grand Nord

Le Conseil scolaire du Grand Nord comprend, entre autres, les régions suivantes : Dubreuilville, Elliot Lake, Blind River, Longlac, Manitouwadge, Marathon, Markstay, Noëlville, Sault-Ste-Marie, Sudbury, Thunder Bay et Wawa.

Effectifs		
	Actuels oct. 2024	Prévisions oct. 2025
Écoles élémentaires	1 912	1 926
Écoles secondaires	665	655
Total	2 577	2 581
NOMBRE D'ÉCOLES		
Palier élémentaire	15	15
Palier secondaire	8	8

LES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROCESSUS

- janvier 2025 Approbation du processus par le Conseil conformément au contenu des prévisions budgétaires
- début 2025 Envoi d'une lettre adressée aux syndicats et aux conseils d'école les invitant à réagir au processus budgétaire
- 30 avril Date d'échéance de la consultation publique par écrit
- mi-mai Dépôt des prévisions budgétaires 2024-2025 au Comité des affaires
- fin-juin Approbation du Conseil
- 30 juin Date limite pour soumettre les prévisions budgétaires 2024-2025 au ministère de l'Éducation de l'Ontario

LA FORMULE DE FINANCEMENT SE COMPOSE DE DIVERSES SUBVENTIONS

1. Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe (FDPSC)

- Allocation FDPSC – Répartition par élève
- Allocation pour la dotation en personnel pour les salles de classe pour l'enseignement des langues
- Allocation pour la dotation en personnel fondée sur la situation particulière des conseils scolaires
- Allocation pour la dotation en personnel pour les salles de classe pour l'éducation autochtone
- Allocation supplémentaire pour la dotation en personnel – Littératie, numératie et autres programmes

2. Fonds pour les ressources d'apprentissage (FRA)

- FRA – Allocation par élève
- Allocation pour le soutien linguistique et la situation particulière des conseils scolaires
- Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone
- Allocation pour la santé mentale et le mieux-être
- Allocation pour la sécurité et le bien-être des élèves
- Allocation pour l'éducation permanente et autres programmes
- Allocation pour la gestion des écoles
- Allocation de soutien différencié – Indicateurs démographiques, socioéconomiques et autres

3. Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté (FEED)

- FEED – Allocation par élève
- Allocation pour les besoins différenciés (ABD)
- Allocation pour les mesures de soutien complexes
- Allocation pour l'équipement spécialisé

4. Fonds pour les installations scolaires (FIS)

- Allocation pour le fonctionnement des écoles
- Allocation pour la réfection des écoles
- Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord

5. Fonds pour le transport des élèves (FTE)

- Allocation pour les services de transport
- Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire
- Allocation pour le transport vers les écoles provinciales ou les écoles d'application

6. Fonds pour l'administration des conseils scolaires (FACS)

- Allocation pour les conseillères et conseillers scolaires et la participation des parents
- Allocation pour la dotation en personnel des conseils scolaires
- Allocation pour les droits à l'organisme négociateur patronal central
- Allocation pour la gestion et la vérification des données
- Allocation pour le redressement de la baisse des effectifs

Prévisions budgétaires 2025-2026

Quelques questions pour alimenter la discussion :

- Dans quels domaines le Conseil devrait-il investir davantage?
- Dans quels domaines le Conseil pourrait-il investir moins?
- Quelles pistes d'économie le Conseil pourrait-il envisager?
- Quel programme ou service aimerions-nous voir à l'école ou au Conseil?
- Comme communauté scolaire, quelles sont nos trois priorités pour le budget 2025-2026?

La *Loi sur l'éducation* stipule que les conseils scolaires doivent soumettre des budgets équilibrés. Un budget équilibré signifie tout simplement que la quantité d'argent qu'un conseil scolaire prévoit dépenser sera égale ou inférieure au montant qu'il reçoit du gouvernement.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les revenus disponibles pour le fonctionnement au sein du Conseil se chiffraient à 76 602 091 \$. Le Conseil a choisi d'affecter ces revenus de la façon suivante :

